

COMMUNE DE SAINT JUST
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2020

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint M. Patrick LEVET, adjoint, Mme Audrey MARIE, adjointe, Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Renée ANDRE, Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, M Luc ALLEMAND, Mme Catherine FLAMAND, M. Pascal PERREAUD,

Excusés : M. Daniel CROISY, Mme Mathilde MIGNOT,

Le compte rendu du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Les travaux de viabilisation du lotissement Les Ayes a pris du retard. Une réunion doit avoir lieu en mairie le 4 février avec le lotisseur et les responsables des services ou entreprises concernées par l'implantation des réseaux.

Le service instructeur de CA3B demande que le Conseil Municipal désigne l'un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer, à l'issue de son instruction, sur la délivrance de l'autorisation d'urbanisme déposée par le Maire, en son nom propre, le 14 janvier 2020.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Yvette BONNET, adjointe, en charge de l'urbanisme.

VOIRIE

Le vote du budget de CA3B aura lieu le 03 février, la politique communautaire sera alors connue pour les travaux sur les voies communales.

Une réunion a eu lieu le 29 janvier avec Eurovia, concernant l'accès au cimetière, à l'église et le stationnement sur la place. La mairie est en attente du devis ainsi que du plan de l'aménagement.

Les travaux de réfection des chemins de Rosepommier et Pombeau, dégradés pendant les travaux de la Rocade Sud-Est, doivent commencés le 16 février. Le Département, financeur, doit confirmer la date.

ENEDIS

Monsieur le maire rappelle qu'ENEDIS prévoit l'enfouissement de la ligne électrique 20 000 volt (HTA) en 2020, sur le Chemin de l'Ecole et la Rue des Eglantines. La commune a pris contact avec le SIEA peut profiter de l'opportunité des travaux et enterrer à ses frais ses propres réseaux secs.

Une réunion tripartite est prévue sur place le 12 février, les travaux devraient avoir lieu en juillet, période de vacances scolaires.

ECOLE

Suite au courrier de l'Inspection Académique du 25 novembre 2019 qui demande les souhaits de la commune pour les rythmes scolaires de la rentrée 2020, les parents d'élèves ont procédé à un sondage courant décembre.

Audrey MARIE présente les résultats communiqués par les délégués des parents d'élèves : au 6 décembre, 52 familles sur 63 familles concernées ont répondu

24 familles ont choisi la semaine de 4 jours,

27 familles ont choisi la semaine de 4,5 jours.

Comme le prévoit la loi, la décision revient au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande que le vote soit réalisé à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins confié à Madame Yvette BONNET, donne les résultats suivants :

13 votants, 13 exprimés, 13 votes pour 4,5 jours.

A l'unanimité le conseil municipal fixe les rythmes scolaires à 4,5 jours pour la rentrée de septembre 2020.

Cette délibération sera transmise à l'Inspection Académique.

PERSONNEL

HEURES SUPPLEMENTAIRES :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'est plus possible de payer des heures supplémentaires (agents à temps complet) ou heures complémentaires (agents à temps non complet) sans délibération.

Les agents sont amenés à effectuer des heures supplémentaires en cas d'absence d'un collègue (maladie ou formation), ou lorsque les journées de formation ont lieu en dehors de leur temps de travail. Le planning des heures effectuées est établi sur avis de l'élu responsable du service et le décompte est visé par le Maire avant d'être joint aux payes. L'incidence financière reste infime au regard de la masse salariale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la totalité des agents, titulaires ou contractuel, quel que soit leur cadre d'emploi bénéficieront de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

VOIE VERTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que leur réflexion du 19 décembre 2019 concernant le projet de « voie verte », entre Bourg en Bresse et Ceyzériat, via Saint Just, a été prise en compte par CA3B. -une étude de faisabilité sera effectuée en bordure nord de la RD 979, côté Centre Village, depuis le rond-point jusqu'au carrefour à feux tricolores. La voie passera ensuite du côté « mairie », jusqu'à la sortie du village direction l'Alagnier.

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal ayant donné délégation permanente au Maire pour signer les arrêtés de droit de préemption urbain, le bilan des arrêtés 2019, est présenté à l'assemblée. 20 décisions par lesquelles la commune renonce à son droit de préemption, ont été prises. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

SIEA

La commune de saint Just a été retenue pour le déploiement de la fibre, programme 2020. Le groupement SOGETREL/CIRCET est missionné pour étudier et réaliser les travaux.

Le SIEA demande qu'un référent soit désigné, il aura pour mission de représenter la commune et de faire le lien auprès des administrés, des entreprises et du SIEA.

A l'unanimité le Conseil Municipal désigne Catherine FLAMAND.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte, jusqu'au 6 mars par la Préfecture, concernant l'extension de la Biscuiterie Bouvard, sur la zone artisanale de Ceyzériat. Le Conseil devra se prononcer après le 10 février, le dossier est consultable en mairie de Ceyzériat et sur le site de la Préfecture.
- Le Maire informe qu'à la suite d'une erreur matérielle, la bonification indiciaire de 10 points, attribuée à Noël MOREL pour exercer les fonctions de garde champêtre, ne lui a plus été versée depuis mai 2017. La NBI a été rétablie sur la paye de janvier 2020, un rappel lui sera versé sur la paye de février 2020.
- Emmanuel GRANGE représentera la commune à la réunion des utilisateurs de boues chaulées le 13 février.
- La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) se réunira le 18 février, à la demande du Centre des Impôts Fonciers.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 27 février 2020 à 20 h, le budget 2020 sera voté lors de cette séance.